



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : TRAITEMENT INHUMAIN ET DEGRADANT DE ADOLPHE KOUAM TATCHUEMO MILITANT DU MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU CAMEROUN DETENU A LA PRISON CENTRALE DE DOUALA ENCHAINE SUR SON LIT D'HOPITAL.

DOUALA-CAMEROUN : Déclaration REDHAC N°006/05082022

Douala, le 05 août 2022 : **Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)** reste vivement préoccupé par les représailles à l'encontre des défenseur(e)s des Droits Humains, activistes, journalistes au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en générale. A cet effet, il dénonce et condamne fermement les traitements inhumains et dégradants à l'encontre de Monsieur KOUAM TATCHUEMO Adolphe, militant du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), enchaîné dans un lit d'hôpital pour les soins.



Les faits :

Depuis plus d'un mois, Monsieur KOUAM TATCHUEMO Adolphe, militant du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) condamné à 2 ans de prison par le Tribunal Militaire de Douala pour avoir participé aux marches pacifiques du 22 septembre 2020, se trouve enchaîné à l'hôpital Laquintinie malgré la présence des agents de l'administration pénitentiaire ayant pour mission de le surveiller et ce malgré les objections du personnel médical de cet hôpital public. Monsieur KOUAM TATCHUEMO Adolphe souffre d'atrophie de ses membres supérieurs dus à la promiscuité de la prison et de la qualité de l'air qu'il respire dans son quartier en prison.

En rappel

Le 7 avril 2022, Rodrigue Ndagueho Koufet, militant du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), enchaîné sur son lit, décède des suites de choléra à la prison centrale de New-Bell à Douala Il purgeait une peine de 3ans à la prison centrale de Douala (New Bell) ayant été condamné pour rébellion par le Tribunal militaire.

Monsieur KOUAM TATCHUEMO Adolphe, Rodrigue Ndagueho Koufet et plusieurs autres militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun, sont arrêtés à l'issue des marches pacifiques organisées par Maurice Kamto le 22 Septembre 2020.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

dénonce les représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains, les activistes, les journalistes, en particulier celles subies par Rodrigue Ndagueho, KOUAM TATCHUEMO Adolphe et les autres Défenseurs des Droits Humains qui font seulement leur travail de Protection et de Défense des Droits Humains ;

- Condamne les atteintes répétées aux libertés fondamentales (associations, manifestations, expression et d'informer) au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;

- exprime sa vive préoccupation quant aux traitements inhumains et dégradants envers les membres du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), ainsi que les autres personnes en détention ;



- regrette le comportement des responsables de l'administration pénitentiaire d'enchaîner, sur le lit d'hôpital, les détenus qui suivent les soins dans les établissements concernés en violation des traités régionaux et internationaux des Droits de l'Homme en particulier ;
- demande la libération pure et simple des membres du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun détenus depuis le 22 septembre 2020 lors de la marche pacifique dans les villes du Cameroun.

Demande le respect scrupuleux :

- de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
- des lignes Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance juridique en Afrique ;
- de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- du Pacte International Relatif aux Droits Civils et politiques.

Le REDHAC recommande à la CADHP et aux Nations Unies d'exiger du gouvernement camerounais:

- la libération immédiate et inconditionnelle des membres du MRC et d'assurer leur intégrité physique et morale ;
- le respect scrupuleux des textes, traités et autres instruments juridiques national, régional et international en matière des Droits humains ;
- d'encourager le Gouvernement camerounais à :
 - Assurer la protection physique et l'intégrité morale des membres du MRC, ainsi que les avocats qui subissent les menaces de mort, insultes, autres intimidations ;
 - mettre tout en œuvre pour la protection légale des Défenseur(e)s en adoptant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseur(e)s » proposée par le REDHAC.

Me Alice Nkom,
Co-PCA
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,
Vice-Présiden
RCA

Rostin Manketa
2e Vice-Président
RDC

Marc Ona Osangui
3e Vice-Président
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,
Conseiller
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel
Conseiller
Tchad

Philippe Nanga
Conseiller
Cameroun

Lucie Boalo,
Secrétaire/Rapporteuse
RCA

Hon.Annie Bambe
Communicatrice
RDC

Alfredo Okenve
2e secrétaire/Rapporteur
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe
Directrice Exécutive
Cameroun

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info